



Proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 5 septembre 2017   19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

 TAIENT pr  sents : Mesdames les conseill  res, Diane Martin, Sandra Dicaire, Denise Larocque et Diane Laviolette ainsi que messieurs les conseillers Roger Laurent et Jean-Claude Larocque.

 TAIT  galement pr  sente : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re.

OUVERTURE DE LA S  ANCE

Ayant quorum la s  ance d  bute   19 h 02 sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour,   savoir :

1. Ouverture de la s  ance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des proc  s-verbaux
 - 3.1 S  ance ordinaire du 1^{er} ao  t 2017;
 - 3.2 S  ance extraordinaire du 23 ao  t 2017.
4. Gestion financi  re et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la p  riode;
 - 4.2 Adoption des  tats financiers du mois de juillet 2017;
 - 4.3 Demande d'un taux de taxation scolaire uniformis   en Outaouais;
 - 4.4 Aide financi  re au Mouvement Arts et Culture - Journ  e de la culture;
 - 4.5 Appui pour maintenir/r  tablir les services du CLSC Vall  e-de-la-Li  vre   Val-des-Bois;
 - 4.6 Appui   la S  PAQ – R  paration route # 2;
 - 4.7 Projet de d  pliant d'information sur les collectes et la disposition des mati  res r  siduelles;
 - 4.8 Protocole d'entente pour l'entretien des chemins Valli  res, Baril, Hart, Lalonde et Foug  res;
 - 4.9 R  mun  ration – Responsable des travaux du Centre communautaire;
 - 4.10 Achat d'une publicit   - Carte des sentiers de motoneige.
5. Voirie
 - 5.1 Achat de sel de d  gla  age pour la saison 2017-2018.
6. Loisirs et culture
 - 6.1 Embauche d'un responsable en loisirs et culture;
 - 6.2 Embauche d'un animateur   la Ressource Jeunesse;
 - 6.3 Embauche d'  quip  res   la Biblioth  que.
7. Correspondance
8. Varia
9. P  riode de questions
10. Fermeture de la s  ance

17-09-170

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

S  ANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 5 SEPTEMBRE 2017

IL EST PROPOS   PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET R  SOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que pr  sent   et garde le varia ouvert.

Adopt  e   l'unanimit  .

17-09-171

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2017

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2017 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-172

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2017

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2017 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-173

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 17-08 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois d'août 2017 dressé par la directrice générale, portant le numéro 17-08 totalisant une somme de **121 273,57 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	67 055,93 \$
- Déboursés par chèque :	11 784,90 \$
- Déboursés par prélèvement :	9 083,56 \$
- Salaires :	33 349,18 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-174

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2017

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de juillet 2017 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-175

DEMANDE D'UN TAUX DE TAXATION SCOLAIRE UNIFORMISÉ EN OUTAOUAIS

ATTENDU QUE le taux de taxe de la CSCV est beaucoup plus élevé que celui de la commission scolaire Western Québec;

ATTENDU QUE la problématique affecte également les autres commissions scolaires francophones de l'Outaouais;

ATTENDU QUE tous les citoyens, n'ayant pas d'enfant fréquentant une école, peuvent changer de commission scolaire pour le paiement de la taxation scolaire;

ATTENDU QUE cette situation cause une augmentation du taux de taxes pour les gens du territoire dont une grande partie vit sous le seuil de la pauvreté;

ATTENDU QUE les jeunes familles ayant des enfants fréquentent les écoles de la CSCV n'ont d'autres choix que de payer cette augmentation dérisoire;

ATTENDU QUE certaines régions dans la province de Québec bénéficient d'un taux uniformisé;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec est bien au fait de la situation mais n'a à ce jour posé aucune action pour venir en aide à nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au Gouvernement du Québec que la loi soit modifiée afin qu'un taux de taxation scolaire uniformisé soit imposé à toutes les commissions scolaires présentes dans notre région et ce le plus rapidement possible afin de permettre un équilibre entre tous les contribuables de l'Outaouais et plus particulièrement aux jeunes familles du territoire qui se trouve sans recours devant cette situation.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-176

AIDE FINANCIÈRE AU MOUVEMENT ARTS ET CULTURE - JOURNÉE DE LA CULTURE

ATTENDU QUE le Mouvement Arts et Culture (MAC) organise une journée dans le cadre des Journées de la Culture 2017 avec comme thème « La Culture dans la mémoire longtemps » et demande une aide financière;

ATTENDU QUE pour souligner cette journée, les activités se tiendront le samedi, 30 septembre prochain à Val-des-Bois;

ATTENDU QUE des argents sont disponibles au budget courant pour les activités culturelles et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QU'une somme de 500,00 \$ soit remise au MAC pour l'organisation des activités dans le cadre des Journées de la Culture 2017.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-177

APPUI POUR MAINTENIR ET RÉTABLIR LES SERVICES AU CLSC DE VAL-DES-BOIS

ATTENDU QUE le point de service de Val-des-Bois, du CLSC Vallée-de-la-Lièvre est en place depuis 1975;

ATTENDU QUE le point de service de Val-des-Bois du CLSC dessert la population de Val-des-Bois, Bowman, Notre-Dame-de-la-Salette et une partie de Val-des-Monts en soins infirmiers, psychosociaux, médicaux et autres services divers;

ATTENDU QUE l'OMH de Val-des-Bois est à proximité du point de service du CLSC;

ATTENDU QUE le vieillissement de la population, éloigné du centre hospitalier de Papineau (CISSS de l'Outaouais) a peu ou pas de moyen de transport et que les résidents ont accès à un transport collectif mais souvent trop dispendieux;

ATTENDU QUE depuis 2015, les services de médecin, d'infirmières et de réceptionniste sont à peu près inexistantes;

ATTENDU QUE le ministre Barette valorise la médecine familiale et plus spécifiquement la population rurale (exemple : Notre-Dame-du-Laus bénéficie des services potentiels de 8 médecins);

ATTENDU QU'il est essentiel que les conseils des municipalités de Val-des-Bois, Bowman et Notre-Dame-de-la-Salette se mobilisent et réclament des services médicaux et professionnels dans les locaux du point de service de Val-des-Bois au CLSC Vallée-de-la-Lièvre;

ATTENDU QUE l'inquiétude exprimée par les citoyens en 2015 est de plus en plus présente dans la communauté et qu'un comité a été mis sur pied afin d'évaluer les pistes d'actions potentielles à cet effet;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais dit vouloir maintenir les employés au point de service de Saint-André-Avellin;

ATTENDU QU'il y a un groupe de médecine familiale (GMF) à Gatineau secteur Buckingham;

ATTENDU QUE les municipalités de Val-des-Bois et Bowman sont en processus pour être reconnues municipalités amis des aînés et d'adopter une politique municipale de la famille;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette est reconnue MADA soit municipalité amis des aînés et possède une politique familiale;

ATTENDU QU'il serait profitable que le centre de recherche du CISSS de l'Outaouais soit sensibilisé à la démarche;

ATTENDU QUE l'indice de dévitalisation des municipalités desservis par le point de service de Val-des-Bois en date de 2014 est :

- Municipalité de Val-des-Bois : - 6,4898
- Municipalité de Bowman ; -10,6200
- Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette : - 5,3073

ATTENDU QUE l'indice de dévitalisation de la municipalité de Saint-André-Avellin, desservi par le CLSC de la Petite-Nation, et ayant une clientèle comparable à celle du point de service de Val-des-Bois, en date de 2014 est de -2,75920;

ATTENDU QUE ce CLSC dessert une population de plus de 2 500 personnes et que 30 % d'entre elles ont 65 ans et plus;

ATTENDU QU'une rencontre officielle avec les représentants du CISSS de l'Outaouais a eu lieu à l'automne 2016, mais qu'aucun suivi ou mise à jour de la part du CISSS de l'Outaouais n'a été communiqué au conseil municipal de Val-des-Bois et ce malgré les diverses tentatives de contact;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Val-des-Bois demande au CISSS de l'Outaouais d'analyser la desserte des soins et services sur le territoire des municipalités de Val-des-Bois, Bowman et Notre-Dame-de-la-Salette avant la fin de l'année 2017;

ET QUE le conseil demande qu'un représentant nommé par chacune des trois municipalités participe à cette analyse;

ET QUE le CISSS de l'Outaouais présente les résultats de cette analyse dans un rapport écrit et déposé auprès de chacune des municipalités concernées ainsi qu'un résumé de cette dernière soient présentée à l'ensemble des citoyens concernés au plus tard le 31 janvier 2018;

ET QUE le conseil demande que le GMF de Buckingham offre également leurs services au CLSC de Val-des-Bois;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au Ministre de la santé, monsieur Gaétan Barette, à la Ministre responsable de l'Outaouais, madame Stéphanie Vallée, au Député de Papineau, monsieur Alexandre Iracà, à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à la MRC Papineau, à tous les membres du CA du CISSS de l'Outaouais, ainsi qu'à tous les médias locaux.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-178

APPUI À LA SÉPAQ – RÉPARATION ROUTE # 2

ATTENDU QUE la route #2, située en terre publique et aux portes de la Réserve Faunique Papineau-Labelle, est endommagé et nécessite des travaux d'entretiens d'urgences;

ATTENDU QUE ladite route a été identifiée par les responsables de la sécurité civile au Ministère de la Sécurité publique à titre de route d'évacuation des citoyens de Val-des-Bois en cas de rupture de barrage;

ATTENDU QUE ladite route est un point très important concernant l'industrie touristique de la Municipalité;

ATTENDU QUE la SÉPAQ demande à la Municipalité d'apporter une contribution financière afin d'apporter les modifications nécessaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal s'engage à contribuer financièrement aux réparations nécessaires sur la route #2, conditionnellement à l'obtention d'une subvention de 50 % et plus du coût des travaux;

ET QUE le montant de la contribution sera déterminé suite à la réception d'une confirmation de subvention.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-179

PROJET DE DÉPLIANT D'INFORMATION SUR LES COLLECTES ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la MRC de Papineau projette de concevoir un dépliant qui sera distribué dans chaque logement des municipalités participantes afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

ATTENDU QUE le programme Amélioration de la performance – édition 2017 de Tricentris offre une subvention de 0,50 \$ par citoyen afin de mettre en place des projets visant à améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables issues de la collecte sélective;

ATTENDU QU'une demande a été acheminée à la Municipalité afin de participer à ce projet commun et d'accepter que la subvention du programme Amélioration de la performance – édition 2017 soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

ATTENDU QU'un nombre minimal de municipalités doit participer afin de s'assurer de la viabilité du projet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la Municipalité participe au projet de réalisation et de distribution d'un dépliant afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

ET QUE la Municipalité accepte que la subvention du programme Amélioration de la performance – édition 2017 de TRICENTRIS soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

QUE la Municipalité ne fera pas de demande au programme Amélioration de la performance – édition 2017 de TRICENTRIS;

ET QUE madame la conseillère Diane Laviolette, soit mandatée pour assurer un suivi dudit projet et de compléter tous les documents qui lui sont associés.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-180

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS VALLIÈRES, BARIL, HART, LALONDE ET FOGÈRES

ATTENDU QUE l'article 70 de la loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'entretenir une voie privée ouverte au public, par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU QU'une municipalité peut imposer une tarification pouvant être incluse aux comptes de taxes des propriétaires concernés;

ATTENDU QUE 5 des 8 propriétaires riverains, soit 62,5 % pour le chemin Vallières, que 6 des 9 propriétaires riverains, soit 66,67 % pour le chemin Baril, que 5 des 5 propriétaires riverains, soit 100 % pour le chemin Hart, que 9 des 16 propriétaires riverains, soit 56,25 % pour le chemin Lalonde et que 2 des 3 propriétaires riverains, soit 66,67 % pour le chemin des Fougères, ont signé une pétition demandant à la Municipalité de procéder à l'entretien d'été et d'hiver des chemins et de récupérer les frais encourus sur leurs comptes de taxes;

ATTENDU QUE cette entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était ici au long reproduite;

ATTENDU QUE ce conseil accepte les nouvelles modalités spécifiées dans l'entente;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le protocole d'entente avec la Municipalité et les propriétaires riverains des chemins Vallières, Baril, Hart, Lalonde et Fougères.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-181

RÉMUNÉRATION – RESPONSABLE DES TRAVAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'il est opportun d'ajuster la rémunération de monsieur Francis St-Denis-Labelle pour les heures effectuées à titre de responsable des travaux en lien avec le projet de rénovations du Centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la rémunération de monsieur Francis St-Denis-Labelle soit majorée de 5,00 \$/heure pour chaque heure travaillée à titre de Responsable des travaux dans le cadre des rénovations du Centre communautaire;

ET QUE les heures supplémentaires effectuées à titre de Responsable des travaux dans le cadre des rénovations du Centre communautaire soient remboursées de façon monétaire et non en temps remis;

ET QUE cette rémunération supplémentaire soit rétroactive au 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-182

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ – CARTE DES SENTIERS DE MOTONEIGE

ATTENDU l'offre reçue de Tourisme Outaouais d'acheter un espace publicitaire sur la carte des sentiers de motoneige de l'Outaouais;

ATTENDU QUE les motoneigistes, en période hivernale, apportent un achalandage touristique important pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil achète un espace publicitaire au coût de 250,00 \$ plus les taxes applicables sur la Carte motoneige produite par Tourisme Outaouais;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois le contrat d'achat.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-183

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2017-2018

ATTENDU QUE ce conseil a adhéré à une offre d'achat regroupé avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage;

ATTENDU QUE l'UMQ a adjudgé le contrat à Technologie de dégivrage Cargill au prix de 93,54 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE nos besoins en sel de déglacage sont de 385 tonnes métriques pour la saison hivernale 2017-2018;

ATTENDU QUE 35 tonnes seront utilisées pour les chemins municipaux et 350 tonnes pour la route 309;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense maximale de 36 012,90 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de 385 tonnes métriques de sel de déglacage en vrac de la compagnie Technologie de dégivrage Cargill;

ET QUE l'inspecteur en voirie soit autorisé à commander selon ses besoins et jusqu'à un maximum de 385 tonnes métriques de sel de déglacage.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-184

EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE EN LOISIRS ET CULTURE

ATTENDU la résolution 17-08-162 nommant un comité d'embauche pour le poste de Responsable en loisirs et culture;

ATTENDU QUE le comité a reçu 9 dépôts de candidatures et que 7 candidates ont été rencontrées en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Sonia Pétrin Poulin, qui a réussi chaque étape du processus de sélection et qui s'est démarquée lors de l'entrevue;

ATTENDU QUE le contrat d'embauche fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, ledit contrat d'embauche avec madame Sonia Pétrin Poulin à titre de Responsable en loisirs et culture;

ET QUE sont salaires soit partagés avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-185

EMBAUCHE CONTRACTUELLE – ANIMATRICE RESSOURCE JEUNESSE

ATTENDU QUE l'animatrice de la Ressource Jeunesse est présentement en congé de maternité;

ATTENDU QUE le comité responsable de la Ressource jeunesse recommande de procéder à une nomination contractuelle du 5 septembre au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE l'animatrice qui assume actuellement le remplacement est madame Dina Laberge;

ATTENDU QUE le contrat d'embauche temporaire fait partie de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat d'embauche temporaire avec madame Laberge pour la période 5 septembre au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-186

EMBAUCHE D'ÉQUIPIÈRES À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU la résolution 17-08-163 nommant un comité d'embauche pour le poste de d'équipière à la Bibliothèque;

ATTENDU QUE le comité a reçu 8 dépôts de candidatures et que chacun des candidats ont été invité en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de mesdames Ginette Lalonde et Geneviève Dumoulin qui ont réussi chaque étape du processus de sélection et qui se sont démarquées lors de l'entrevue;

ATTENDU QUE le comité recommande également de qualifier madame Éliane Calvé à titre de remplaçante occasionnel et temps pleins en cas d'un nouveau départ à la bibliothèque;

ATTENDU QUE les contrats d'embauches de mesdames Ginette Lalonde et Geneviève Dumoulin font partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, lesdits contrats d'embauches avec mesdames Ginette Lalonde et Geneviève Dumoulin à titre d'équipières à la Bibliothèque;

ET QUE le nom de madame Éliane Calvé soit conservé à titre de remplaçante occasionnel et temps pleins en cas d'un nouveau départ à la bibliothèque;

ET QUE les salaires soient partagés avec la municipalité de Bowman tel que prévu au protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

17-09-187

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

17-09-188

LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 14)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.